



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
27 mai 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 42 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettre datée du 26 mai 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, dans deux annexes distinctes, la liste des violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par la Turquie pendant le mois d'avril 2015 (annexe I) et celle des cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation, pendant la même période (annexe II). Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Timpou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs.

En outre, je tiens à vous informer que la Turquie a publié un message ayant pour objet d'annuler les avis aux aviateurs précédemment émis par les autorités compétentes de la République, ce qui non seulement constitue une violation du droit international, mais compromet aussi gravement la sûreté et la sécurité de la région, puisque les zones concernées avaient été réservées pour la conduite d'exercices par la marine russe.

Les actes de la Turquie visent clairement à porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, à accentuer la division de facto qui subsiste et à renforcer le statut de l'entité sécessionniste en faisant valoir son prétendu droit sur l'espace aérien du territoire occupé de la République. La Turquie continue en outre, par des appels radio, de harceler systématiquement les aéronefs civils et militaires circulant à l'intérieur de la région d'information de vol de Nicosie. Les infractions dans la région d'information de vol de Nicosie et les violations de l'espace aérien de la République de Chypre se poursuivent également sans répit. La politique de la Turquie consistant à violer le droit international et à enfreindre les règles et règlements internationaux de façon répétée compromet gravement la sûreté de l'aviation civile internationale, nuit à la stabilité de la région et crée des difficultés sur le plan de la circulation aérienne à Chypre. Au nom de mon gouvernement, je proteste énergiquement contre les infractions à la réglementation internationale de la circulation aérienne et les violations de l'espace aérien et des eaux territoriales de



la République de Chypre que la Turquie continue de commettre en demandant qu'elles cessent immédiatement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Nicholas **Emiliou**

**Annexe I de la lettre datée du 26 mai 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies****Violations de l'espace aérien**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} avril	10 h 13-10 h 36	Un appareil militaire turc de type B-200 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tymvou.
	10 h 58-11 h 58	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 33-14 h 50	Un appareil militaire turc de type B-200 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
3 avril	11 h 13-12 h 00	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
7 avril	16 h 07-16 h 24	Deux appareils militaires turcs de type F-4 et deux de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	16 h 14-16 h 25	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 avril	10 h 06-13 h 48	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
13 avril	15 h 55-16 h 57	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
15 avril	11 h 00-12 h 48	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
16 avril	10 h 07-11 h 16	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 38-11 h 56	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tymvou.
	16 h 57-17 h 12	Un appareil militaire turc de type CN-235 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
21 avril	13 h 46-15 h 57	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	14 h 08-15 h 21	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 10-15 h 18	Quatre appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
22 avril	09 h 15-15 h 15	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
24 avril	08 h 53-11 h 00	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 55-13 h 34	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
28 avril	10 h 19-11 h 48	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 25-13 h 55	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 22-15 h 15	Deux appareils militaires turcs de type F-4 et deux de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 32-15 h 18	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 32-15 h 18	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
29 avril	11 h 25-12 h 35	Deux hélicoptères militaires turcs de type Cougar ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
30 avril	09 h 10-11 h 00	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 19-15 h 40	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 22-15 h 38	Un appareil turc de type GLF-5 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
	14 h 26-15 h 30	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
		national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.
	20 h 10-20 h 19	Un appareil turc de type GLF-4 parti de l'aéroport illégal de Timpou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le centre de contrôle régional de Nicosie.

**Annexe II de la lettre datée du 26 mai 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace maritime

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
11-15 avril	Un sous-marin turc de type S-354 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port de Kerynia, fermé à la navigation.
13 avril	Un bac de transport militaire turc de type A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port d'Ammochostos, fermé à la navigation.
16 et 17 avril	Un bac de transport militaire turc de type A-1600 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement le port d'Ammochostos, fermé à la navigation.
